

SECRETARIAT

Fermeture comité

Fermeture estivale du 18 juillet au 09 août 2020.

COMMISSION MINIBASKET

RAPPEL !!! Engagements

Le bulletin d'engagement pour la 1^{ère} phase U9 et U11 est disponible sur le site :

<https://www.basketsarthe.org/mini-basket/documents.html>

Pour rappel, les joueuses et joueurs doivent être licenciés pour participer à une rencontre.

INFORMATION LIGUE

Formation CQP P1-P2-P3

Les inscriptions pour les formations au CQP sont ouvertes sur le site de la ligue régionale. Nombre de places limité. Vous retrouverez toutes les informations en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.paysdelaloirebasketball.org/irfbb/cqp.html>

INFORMATION FFBB

Offres de pratique

Les offres de pratique Basketonik, Basket inclusif ainsi que le micro-basket seront disponibles en septembre.

Les clubs auront la possibilité de se former à distance via la plateforme :

<https://infbb.sportef.com>

INFORMATION DRDJSCS PAYS DE LA LOIRE

Soutien aux associations sportives en difficulté (COVID 19)

La commission territoriale ANS qui s'est tenue le 8 juillet 2020 a défini des orientations pour le déploiement du fonds territorial de solidarité mis en place par le conseil d'administration de l'agence le 25 juin 2020 (ci-joint le diaporama présenté en séance).

1-Concernant l'aide au renforcement de la continuité éducative, je vous transmets ci-joint l'appel à projet et ses 3 annexes, à diffuser auprès des associations de votre territoire.

2-Concernant le soutien aux associations sportives locales les plus en difficulté suite à la crise sanitaire, il a été décidé de retenir les priorités suivantes :

- priorisation des aides en direction des associations non employeuses (les associations employeuses étant prise en compte dans le plan de relance sport du conseil régional) particulièrement touchées par la crise dont l'activité est menacée à la rentrée ;
- prise en compte des associations présentant un déficit d'exploitation à la rentrée de septembre ;
- identification des associations par les représentants territoriaux du mouvement sportif, des collectivités locales et de l'État.

L'échelle du département est privilégiée pour l'identification des clubs en difficulté et des comités départementaux. Une information sera faite aux ligues sportives, pour recueillir notamment leur avis sur la situation des comités départementaux.

La situation des ligues sera prise en compte par les instances régionales.

Une enveloppe indicative de 150 000 € a été définie pour l'ensemble de la région et chaque département pourra identifier à ce stade une vingtaine d'associations. Un ajustement pourra être réalisé en septembre en fonction des retours.

Le minimum de l'aide accordée ne pourra être inférieure à 1 000 €.

Il est demandé à chaque DDCS/PP d'assurer une concertation avec les conseils départementaux et les CDOS pour identifier les associations en difficulté. Un retour des dossiers auprès de la DRDJSCS est attendu pour le 18 septembre.

La DRDJSCS procédera de la même façon avec ses partenaires pour les ligues (CROS, Conseil régional et secteur économique).

Une commission régionale spécifique pour la gestion du fonds de solidarité territorial se réunira dans la semaine du 21 au 25 septembre pour traiter les demandes et faire des propositions.

Thierry PERIDY

Thierry.peridy@jscs.gouv.fr

02.40.12.87.07